

CALENDRIER DES CHANTIERS

Services communaux	Type de chantiers	Date	Choix
Cœur D'activité	Inventaire monnaie du musée	06/07/2026 9h-12h	
Résidence Jacquelin	Tri et Archivage des photos	08/07/2026 9h-12h	
Cosec	Nettoyage des moquettes de protection	09/07/2026 9h-12h	
Mairie	Mise sous pli invitations repas du CCAS	09/07/2026 13h30-16h30	
Médiathèque	Nettoyage des livres	16/07/2026 9h-12h	
Espaces verts	Désherbage cimetièrè	20/07/2026 9h-12h	
Espaces verts	Désherbage cimetièrè	21/07/2026 9h-12h	
Médiathèque	Nettoyage des livres	23/07/2026 9h-12h	
Mairie	Distribution bulletins municipaux	28/07/2026 13h30-16h30	
Mairie	Distribution bulletins municipaux	29/07/2026 13h30-16h30	
Médiathèque	Nettoyage des livres	30/07/2026 9h-12h	
Mairie	Distribution bulletins municipaux	30/07/2026 13h30-16h30	
Mairie	Participation au service du repas de la foire St Grégoire	05/09/2026 11h30-13h30	
Mairie	Accueil de la boom et service du bar de la foire St Grégoire	05/09/2026 14h-17h	
Mairie	Participation au service du repas de la foire St Grégoire	06/09/2026 11h30-13h30	

Merci d'indiquer vos disponibilités en cochant les cases correspondantes à vos présences.
En cas d'absence, ne rien cocher.
Les chantiers seront attribués en fonction des disponibilités de chacun.

AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur, en qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance du contrat de participation du dispositif « argent de poche » et des points suivants :

- ⇒ Le dispositif « argent de poche » est exclusivement réservé aux jeunes âgés de 16 et 17 ans.
- ⇒ La Commune d'Ernée ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « argent de poche ». En aucun cas la bourse versée pour la participation à l'activité « argent de poche » ne pourra avoir équivalent de salaire ;
- ⇒ Les jeunes entrant dans le dispositif « argent de poche » doivent bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale est demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale ;
- ⇒ La Commune d'Ernée s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers les uns par rapport aux autres.

AUTORISE

Nom :
Prénom :
Domicilié(e) :
.....

A participer à l'opération « argent de poche »

Fait à Le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

**Dispositif
"Argent de Poche"
pour les 16/17 ans**

DOSSIER INSCRIPTION
- JUILLET 2026 -

A retourner avant le Vendredi 3 juillet

Nom :

Prénom :

Sexe : Masculin Féminin

Date de naissance : Age :

Adresse :

CP : Ville :

E-mail (responsable légal) :

E-mail (du jeune) :

Téléphone :

Situation (cochez la case)

Lycéen(ne) – Etablissement :

Etudiant(e) – Etablissement :

Autre situation – Précisez :

Pièces à joindre :

Justificatif de domicile

Relevé d'identité bancaire (RIB)

Photocopie de la carte d'identité

Photocopie de la carte vitale

Attestation d'assurance responsabilité civile

Contrat de participation

Autorisation parentale